

Compte rendu de séance

Séance du 14 Octobre 2019

L' an 2019 et le 14 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire.

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, MIGNE-CHAUVIN Valérie, NAUD Patricia, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TOUFFLIN-RIOLI Sophie, MM : BAUTHAMY Patrick, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BESSONNET Anne à Mme GARREAU Laurence

Absent(s) : Mme TARAUD Léone, M. BEAUVILAIN Joël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 08/10/2019

Date d'affichage : 08/10/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le : 16/10/2019

et publication ou notification
du : 16/10/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme TOUFFLIN-RIOLI Sophie

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Sophie TOUFFLIN-RIOLI a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Budget "Commerces - Cabinet médical" : décision modificative n°1 - 2019_066

Demande de subvention exceptionnelle de l'Union des Anciens Combattants pour l'édition d'un fascicule sur la Guerre "14-18" - 2019_067

Tarifs du service "Viv'Ados" - 2019_068

Demande de rétrocession des parties communes du lotissement privé "La Clé des Champs" - 2019_069

Lotissement privé "Le Hameau de la Claire" : promesse d'échanges de parcelles - 2019_070

Convention avec les associations pour l'utilisation des salles communales : nouvelle maison des associations - 2019_071

Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - 2019_072

Budget "Commerces - Cabinet médical" : décision modificative n°1

réf : 2019_066

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Docteur IANCULOVICI a donné son préavis pour le cabinet médical qu'elle occupe Rue Charles de Gaulle.

De même, il rappelle que la Commune a conclu de nouveaux baux commerciaux avec les Docteurs Anca et Florin BENE. Il convient donc de restituer les précédentes cautions et d'en établir de nouvelles conformes aux nouveaux baux.

Dans ce cadre, afin de libérer les cautions de chacun des médecins, il est proposé d'effectuer une augmentation des crédits telle que présentée ci-dessous :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Augmentation de crédits | | |
| Chapitre | Article | Montant |
| Dépenses - 16 | 165- dépôts et cautionnements reçus | + 1 300.00€ |
| Recettes - 16 | 165- dépôts et cautionnements reçus | + 1 300.00€ |
| TOTAL | | + 1 300.00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget "Commerces - Cabinet médical" telle que présentée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention exceptionnelle de l'Union des Anciens Combattants pour l'édition d'un fascicule sur la Guerre "14-18"

réf : 2019_067

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Union des Anciens Combattants (UNC) a décidé, suite à l'exposition sur la Guerre 14-18 et à l'initiative de Gérard Blondeau, d'éditer un fascicule de 64 pages à destination des élèves des écoles publique et privée de Commequiers.

L'idée est de distribuer ce fascicule aux élèves à l'occasion de la cérémonie du 11 novembre 2019 se déroulant à Commequiers.

La réalisation de ce fascicule sera effectuée par un imprimeur.

Monsieur le Maire précise que chacune des deux écoles s'est engagée à soutenir ce projet. L'UNC attend aussi la réponse de participation financière de l'association de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de participer à hauteur de 432€ TTC, montant correspondant au devis total de l'imprimeur, pour 50 exemplaires.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs du service "Viv'Ados"

réf : 2019_068

Patrick BAUTHAMY, Adjoint à l'Education, aux Affaires scolaires et aux services périscolaires, invite le conseil municipal à prendre connaissance des activités proposées pour le service Viv'Ados.

Il indique que l'équipe Jeunesse « Viv'Ados » propose à l'Assemblée de délibérer sur toutes les activités possibles étant précisé que toutes ne seront pas réalisées dans l'année scolaire.

Cela permet plus de latitude sur les réservations des activités.

| Propositions d'activité | Propositions de Tarifs | | |
|--------------------------------|-------------------------------|-----------------|----------------|
| | coeff 0/900 | 901/1400 | 1401/ + |
| Bowling | 5 | 6 | 7 |
| Cinema | 6 | 7 | 8 |
| Laser game | 8 | 10 | 12 |
| Escape game | 17 | 19 | 21 |
| Paintball | 18 | 20 | 22 |
| Accrobranche | 18 | 20 | 22 |
| Duel Arena | 23 | 25 | 27 |
| Water jump | 23 | 25 | 27 |

| | | | |
|---|------|------|------|
| Paintball | 21 | 23 | 25 |
| Funzone | 21 | 23 | 25 |
| Rosalie | 6 | 7 | 8 |
| Concert Zenith de Nantes | 36 | 40 | 44 |
| Spectacle Vendéespace (concert, événement sportif) | 36 | 40 | 44 |
| Sortie Shopping | 10,5 | 12,5 | 14,5 |
| Lasertag | 7 | 8 | 9 |
| Karting | 15,5 | 17,5 | 19,5 |
| Quad | 13 | 15 | 17 |
| Trampo park | 9 | 10 | 11 |
| Match basket | 7 | 8 | 9 |
| Match de foot | 23 | 25 | 27 |
| Ninga warrior | 14 | 16 | 18 |
| Gyropod | 26 | 28 | 30 |
| hockey | 7 | 8 | 9 |
| Soirée repas a thème | 2 | 3 | 4 |
| Activité (sans coût : tournoi de sports, bricolage, jeux de société) + gouter | 0 | 0 | 0 |
| Intervenant (zumba, hip hop, Magie...) | 5 | 6 | 7 |

Possible partenariat avec l'OMS

Le prix du repas sera de 6€ par jeune, en plus du prix de l'activité, et peu importe le quotient familial.

Patrick BAUTHAMY informe que la Commission « Education, Affaires scolaires et services périscolaires » a émis un avis favorable sur l'ensemble des tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les tarifs du service "Viv'Ados" tels qu'exposés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de rétrocession des parties communes du lotissement privé "La Clé des Champs"

réf : 2019_069

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision majoritaire de l'Association Syndicale Libre « La Clé des Champs », cette dernière sollicite la rétrocession des parties communes de ce lotissement à la Commune.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2005 définissant les principes de reprise des espaces communs, principes réaffirmés dans des délibérations en 2016 à savoir :

- La reprise fera l'objet d'une convention spécifique au cas par cas avec chaque lotisseur.
- La voirie devra présenter un intérêt pour la collectivité (liaison inter-quartiers, prolongement avec d'autres lotissements...). Les ouvrages et leurs emprises seront remis gratuitement à la commune.
- Tous les lots constructibles seront préalablement bâtis.
- La réception des travaux n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou bien ces réserves auront été levées. Avant acceptation des équipements, le lotisseur remettra à la commune les plans de récolement des ouvrages exécutés ainsi que les documents photographiques et vidéo après contrôle technique par caméra des réseaux eaux usées et eaux pluviales. Le réseau d'éclairage public devra faire l'objet d'un contrôle technique par un organisme agréé.

Monsieur le Maire expose que :

- En l'espèce, le permis d'aménager déposé par le lotisseur, TERIMMO ATLANTIQUE, a été accordé avec la création d'une Association Syndicale Libre dont l'objet est l'entretien et la gestion des espaces communs (pièce PA12 du dossier).
- La voirie du lotissement est en impasse et ne permet pas de liaison inter-quartiers.

- Actuellement, 2 habitations sont encore en construction.
- Aucun des documents précités n'ont été fournis pour l'instant.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la demande de reprise des espaces communs par la Commune formulée par l'ASL « La Clé des Champs ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas procéder à la rétrocession des parties communes du lotissement privé "La Clé des Champs" puisque la voirie ne présente pas d'intérêt pour la collectivité en ne permettant pas de liaison inter-quartiers.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement privé "Le Hameau de la Claie" : promesse d'échanges de parcelles

réf : 2019_070

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, pour des raisons de largeur de la voie dénommée « le chemin du Pas de la Claie » et d'entretien du ruisseau, il est proposé que la Commune échange des parcelles avec la société Vendée Aménagement de la manière suivante :

Biens, future propriété de Vendée Aménagement, à échanger avec la commune de Commequiers :

| Section | Numéro | Lieudit | ha | a | ca |
|-------------------|--------|------------|----|----|----|
| E | 2613p | Le Vigneau | | | 98 |
| E | 2614 | Le Vigneau | | 01 | 20 |
| Contenance totale | | | | 02 | 18 |

Biens appartenant à la Commune de Commequiers à échanger avec Vendée Aménagement :

| Section | Numéro | Lieudit | ha | a | ca |
|-------------------|--------|------------|----|----|----|
| E | 2254 | Le Vigneau | | | 85 |
| E | 2611 | Le Vigneau | | 02 | 35 |
| Contenance totale | | | | 03 | 20 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide l'échange de parcelles entre la Commune et la Société Vendée Aménagement, tel que présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer la promesse d'échanges et tous les actes en découlant.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Convention avec les associations pour l'utilisation des salles communales : nouvelle maison des associations

réf : 2019_071

Loïc RENAUD, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal la proposition de convention à conclure avec les associations commequiéroises pour l'utilisation des salles communales, à savoir la nouvelle maison des associations.

Les principales dispositions sont les suivantes :

- une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans,
- locaux définis précisément et un plan annexé,
- une occupation selon un planning défini,
- activités autorisées conformément aux statuts de l'association,
- consignes de sécurité,
- mise à disposition à titre gracieux.

A l'issue de la présentation et le projet ayant reçu l'avis favorable de la Commission « Associations », le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en place de la

nouvelle convention entre la Commune et les Associations pour l'utilisation de la nouvelle maison des associations.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
réf : 2019_072

Considérant l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie lui a adressé le rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il précise que ce rapport est tenu à la disposition de la population et est consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de la présentation du rapport d'activités et du compte administratif 2018 de la Communauté des Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 21:25

En mairie, le 16/10/2019
Le Maire, Jean-Paul ELINEAU

